Rapport sur l'assemblée générale de la CAPA et de la 66ième conférence du Conseil Canadien du Miel à Langley C.B., janvier 2007

Par Nicolas Tremblay agronome Conseiller povincial en apiculture



Je me suis rendu à Langley en Colombie Britannique le 23 Janvier dernier, afin d'assister, d'une part les 24 et le 25, à la rencontre de la CAPA (Association canadienne des professionnels en apiculture) et d'autre part, du 25 au 27 janvier, participer aux conférences du Conseil Canadien du miel. Les personnes du Québec également présentes étaient M. Claude Boucher, m.v. et M. Pierre Giovenazzo.

Les rubriques qui suivent couvrent de nouvelles informations sur les importations, les traitements et différents sujets abordés lors de ces journées.

1-Importation de paquet d'abeilles et de reines des États-Unis.



L'importation de paquets d'abeilles des États-Unis n'est toujours pas permise. Les lois ont été modifiées, mais l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) considère que cette importation comporterait toujours un risque de dissémination de maladies. L'importation de reines est toutefois possible selon le protocole en vigueur de l'ACIA.

2-Importation de paquet d'abeilles et de reines d'Australie.



En 2006, des petits coléoptères de la ruche (SHB) ont été décelés dans des ruches constituées à l'origine de paquets d'abeilles australiennes importées en 2005 et/ou 2006. Ils ont été trouvés, en Alberta et au Manitoba, dans des ruches démarrées avec des paquets d'abeilles importés de ce même pays en 2005 et 2006. La découverte de ces coléoptères a aussitôt été signalée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Des tests

génétiques permirent dès lors de prouver qu'ils provenaient bien de l'Australie. Il semble donc que les autorités australiennes n'aient pas été en mesure de garantir le respect de toute les conditions incluses au protocole d'importation et qui visaient à contrôler le risque d'importation du SHB. Les frontières canadiennes sont donc présentement fermées à l'importation de paquets d'abeilles australiens tant et aussi longtemps que les autorités sanitaires du pays ne sauront satisfaire aux conditions imposées par l'ACIA. La balle est donc dans le camp australien et l'on est toujours dans l'attente d'une réaction de leur part. Il ne sera donc pas possible pour la prochaine année d'importer des paquets d'abeilles de ce pays. Pour ce qui est des reines, une évaluation des risques est en cours pour déterminer si l'on peut toujours maintenir l'importation de celles-ci sous des conditions particulières.

3-Importations de reines du Chili.



On étudie présentement la possibilité d'importer des reines du Chili. Les membres de la CAPA demandent à l'Agence Canadienne d'inspection des aliments de s'assurer qu'un bon système d'inspection soit mis en place au Chili pour que soit bien établie le statut sanitaire des ruchers chiliens. Si l'industrie apicole et les responsables provinciaux sont en accord, il est

demandé que l'on mette en place de nouveaux protocoles d'échantillonnages pour les importations, pour se prémunir d'un niveau plus élevé de protection. Les ruchers chiliens sont exempts d'abeilles africanisées dû principalement à leur situation géographique. Les maladies présentes dans ces ruchers, jusqu'à preuve du contraire, sont les mêmes que l'on retrouve ici, car ils importent des abeilles du Canada et de l'Autriche.

4-Importation d'opercules non-transformée des pays infestés par le SHB.



Des recommandations ont été faites par le comité de la CAPA en charge de ces importations et par les responsables provinciaux. Il a été souhaité que l'on resserre davantage les conditions d'importations. Il sera donc important que les producteurs se munissent d'un permis pour l'importation. De telles importations seront permises entre le 1er octobre et le 31 mars de chaque année. Pendant cette période la température extérieure devra être inférieure à 0 degré Celsius, à défaut de quoi tous les envois devront être congelés et conservés durant le

transport à -20 degrés Celsius. Une fois arrivés au pays, ils devront être conservés dans un endroit frais jusqu'à l'ouverture des barils pour la transformation. Si la température extérieure est plus haute que 0 degré Celsius, l'ouverture devra être effectuée dans une pièce hermétique comportant des portes doubles et des moustiquaires aux fenêtres, toujours dans le but de prévenir la libération accidentelle de petits coléoptères de la ruche dans l'environnement. Si éventuellement on découvrait un spécimen il devra être détruit sur le champ. De plus, tout produit servant à nourrir les abeilles et provenant de l'étranger devra entrer au Canada avec un certificat prouvant qu'il a été irradié. Sinon les produits devront alors entrer au pays sous-scellé pour se rendre jusqu'à une installation d'irradiation. Toutefois il n'est toujours pas possible d'importer des ruches et de l'équipement apicole.

5-Nouveaux traitements contre la varroase.



Bayvarol®: Une résolution afin que l'on demande l'homologation de ce produit à été voté par le comité exécutif du CCM lors de la rencontre de jeudi le 25 janvier en après-midi. Il s'agit d'un acaricide de la même famille que l'Apistan® commercialisé par Bayer. Le produit est appliqué sous forme de languettes contenant chacune 3,6 mg de flumétrine. Afin d'en

optimiser le traitement, au lieu de 2 languettes comme pour l'Apistan, l'étiquette du Bayvarol mentionne pour une ruche normale l'usage de 4 languettes. Le traitement devra

s'effectuer pour un maximum de 6 semaines. En Europe, où le produit est utilisé, on a pu dans certains cas, détecter une résistance croisée (résistance du varroa à plus d'une molécule) avec l'Apistan® (fluvalinate)

Voir ce lien: http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=13870191

Selon Ernesto Guzman, chercheur à l'Université de Guelph, ce produit est utilisé au Mexique depuis plus de dix ans, dans le but de remplacer l'Apistan et peu de cas de résistance ont été signalés. Une expérience avec ce produit a été menée par Alison Skinner, Tech Transfert Team, en Ontario et cette dernière a obtenus des résultats préliminaires intéressants, dossier à suivre...

Hivastan: Une résolution afin que l'on demande l'homologation de ce produit à été votée par le comité exécutif du CCM lors de la rencontre de jeudi le 25 janvier en après-midi. En effet, Wellmark international, le fabricant d'Apistan, a annoncé avoir développé un nouveau produit qu'ils appellent « Hivastan ». L'ingrédient actif du produit est le fenpyroximate. L'acaricide est assez répulsif pour les abeilles, c'est pourquoi il est mélangé avec du pollen et du miel, entre autre, pour être mieux accepté. Appliqué sous forme de galette (pattie) lorsqu'il n'y a pas de couvain, son efficacité est de l'ordre de 85 à 97%. Cependant, il ne peut être utilisé au cours de la miellée et d'ailleurs, des recherches sur ses caractères résiduels doivent être effectuées. Des tests terrains ont été faits par l'USDA et il pourrait être disponible bientôt aux États-Unis. La compagnie espère obtenir l'enregistrement (homologation) pour son utilisation d'ici quelques années au Canada.

6-Homologation du Thymol.



Avancement du dossier : Un demandeur a présenté une présoumission pour déterminer les conditions nécessaires pour compléter une demande pour l'enregistrement de thymol au Canada. Cependant, une pré-soumission ne constitue pas une demande pour enregistrer un produit. Le dossier avance pour l'instant à pas de tortue.

7-Colony Collapse Disorder (CCD).



Depuis quelques années, certains producteurs ont pu observer la dégradation rapide de certaines colonies d'abeilles.

Ayant été signalés depuis plusieurs décennies à travers le globe, on a donné à ce phénomène de nombreuses appellations. On l'a précisément renommé, dernièrement, Colony Collapse Disorder, ce qui pourrait être traduit par le syndrome d'effondrement de la colonie.

Les principaux symptômes observés dans les colonies effondrées sont:

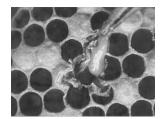
- -L'absence totale d'abeilles adultes dans la colonie avec peu d'abeilles mortes à l'intérieur tout comme à l'entrée.
- -La présence de couvain operculé.
- -La présence de réserves de nourriture (miel et/ou pollen), qui ne sont pas immédiatement pillées par d'autres abeilles.
- -Un retardement des dommages lors de la présence de la fausse-teigne et du petit coléoptère de la ruche (SHB).

Les principaux symptômes observés dans les colonies en effondrement sont :

- -Une quantité insuffisante de nourrices pour entretenir le couvain présent.
- -Les abeilles présentes sont principalement de jeunes abeilles adultes.
- -Présence de la reine.
- -Mauvaise consommation du sirop de sucre et du supplément de pollen.

Pour plus d'informations, consulter le site du Mid-Atlantic Apiculture Research and Extension Consortium (MAAREC). www.maarec.org

8-Recherche sur la loque américaine, Beaverlodge Colombie Britannique.



Lysozyme: Une expérience a été effectuée dernièrement par Amanda van Haga sur l'utilisation du lysozyme dans la lutte à la loque américaine. Le lysozyme demeure moins toxique que l'oxytétracycline et ce bactéricide est une enzyme détruisant les bactéries gram-positif. On le retrouve dans de nombreuses sécrétions, comme les larmes et la salive, le blanc d'œuf et même le sang. Ces résultats démontrent que la réaction varie

sensiblement d'une colonie à l'autre. Or, en le combinant à l'oxytétracycline, cela permettrait sans doute de réduire les quantités nécessaires à son utilisation.

Selon M. Stephen Pernal, l'utilisation d'une chambre d'irradiation aux rayons gamma pour la désinfection des cadres donne d'excellents résultats. Les producteurs semblent satisfaits des résultats.

Il a également démontré par ces résultats de recherche que l'utilisation du transvasement sur des cadres propres limite réellement la dissémination de la maladie. Il est, par contre, certain que l'on réduit la récolte de miel, mais il s'agit de la méthode actuelle la plus naturelle pour lutter contre la loque américaine.

9-Développement d'un miel thérapeutique.



Mme. Katrina Brudzynski de l'Université Brock à St-Catherines en Ontario a effectuée une recherche sur les activités antibactériennes du miel. Son projet entend élaborer une analyse de rentabilisation pour de futures études de recherche sur l'efficacité du miel thérapeutique. Elle désire mener une observation à savoir si le miel canadien possède des qualités analogues aux miels en évaluation dans d'autres pays. Ces travaux permettront de fournir les renseignements

de base pour étudier si les miels canadiens peuvent d'ores et déjà être soumis à des essais cliniques dans l'objectif d'en confirmer les propriétés thérapeutiques et antibactériennes. La Nouvelle Zélande produit déjà de tels miels sous le nom Manuka Honey. C'est le peroxyde d'hydrogène présent dans le miel qui lui donne ses vertus. Ces travaux ont permis d'établir qu'en fonction de l'origine de la source florale, l'efficacité diffère d'un miel à l'autre. Ainsi les miels donnant les meilleurs résultats sont le miel de bleuet, le miel de sarrasin, le miel de trèfle et le miel de tilleul. Le miel thérapeutique est utilisé entre autre chose pour favoriser la guérison des plaies chirurgicales, les ulcères d'estomac et les infections fongiques. D'autres tests devront être effectués, mais certains miels ont le potentiel de détruire les bactéries résistantes aux antibiotiques. À quand le miel thérapeutique canadien?

10-Traitements à l'ozone.

M. Hayes, du bureau des plantes et de l'inspection apicole de Gainsville en Floride, a mentionné que des travaux avaient démontré que l'ozonation des cires d'abeilles permettrait d'éliminer les résidus de fluvalinate et coumaphos

11-Campagne publicitaire Pierre the Bear.

Afin de faire la promotion du miel canadien, une campagne publicitaire a été montée. Au cours des derniers mois, cette campagne a été testée à Winnipeg à l'aide de panneaux publicitaires en bordure des routes, d'annonces à la radio, d'affiches et de visites du porte parole Pierre the Bear.

Cette initiative s'inscrit dans le projet afin de réinventer le conseil canadien du miel. Le responsable de cette campagne nous a démontré le bien fondé d'associer un personnage à un produit. Espérons qu'à long terme cette campagne aura des effets sur les habitudes de consommation des canadiens et permettra d'augmenter les ventes même ici au Québec. Pour l'instant toutefois, la campagne n'est qu'en anglais. Pour plus d'information consultez le site du Conseil canadien du miel. www.honey council.ca

12-Succès agro-touristique du Dr. Bee.

M. Ron Lin a présenté son entreprise agro-touristique Honeyland Canada. Cette entreprise offre principalement des activités familiales et des ateliers de vulgarisation. On y a même mis en place un festival annuel de l'abeille et du bleuet.

Cette entreprise a permis de faire connaître le monde des abeilles à de nombreux adeptes et de faire revivre l'industrie touristique d'une région. Pour plus d'information consultez le site de Honeyland Canada (www.honeylandcanada.com)